

# Les Écoles Ste Marie - St Joseph de St Julien de Concelles ont besoin de vous

## L'Enseignement Catholique

C'est, aujourd'hui en Loire-Atlantique, 95 000 élèves soit environ 40% de la population scolaire.

Les effectifs augmentent car les parents optent pour un enseignement de qualité, pour une éducation qui permette de préparer des hommes et des femmes responsables, pour aider les jeunes à trouver un sens à leur vie en les ouvrant au spirituel.



## L'Enseignement Catholique a des besoins immobiliers

Vos parents, vos grands parents, ont voulu les écoles catholiques et les ont construites (parfois en participant eux même à la construction).

Aujourd'hui, pour favoriser les apprentissages, pour offrir aux familles un cadre digne de leurs enfants et pour se développer il nous faut construire et rénover. Pour l'enseignement primaire, la loi (1886) n'autorise pas les communes et les autres collectivités à participer au financement de l'immobilier. Nous devons donc porter seul les sommes investies.



## Vous pouvez aider les Écoles Sainte Marie et Saint Joseph :

L'école investit plus de 740 000€ pour le confort de tous.

Le regroupement des deux écoles sur le même site, proche de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire implique :

- la construction d'une école maternelle avec 3 classes une salle de repos et une salle de motricité
- la rénovation de deux classes

Le financement de ce projet repose sur un don des Sœurs de Saint Gildas à hauteur de 190 000€, un emprunt bancaire de 435 000€, le reste étant de l'autofinancement.

**Présentation de la Fondation de la Providence** «LA FONDATION DE LA PROVIDENCE créée en 1817 est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu de l'Evêque de Nantes la mission de regrouper la propriété des établissements de l'Enseignement Catholique de Loire-Atlantique «LA FONDATION DE LA PROVIDENCE est propriétaire de plus de 250 établissements en LoireAtlantique, écoles, collèges et lycées, tous mis à la disposition d'Organismes de Gestion afin de permettre l'exercice de l'activité scolaire dans le cadre de l'Enseignement Catholique».

**Par un don vous pouvez nous aider dans notre mission tout en bénéficiant d'un avantage fiscal.**

**Avantage fiscal** «LA FONDATION DE LA PROVIDENCE est habilitée à délivrer aux donateurs un reçu fiscal qui vous permettra de déduire de vos impôts sur le revenu 66% de la somme versée (dans la limite de 20% de votre revenu imposable pour les personnes physiques et de 5%o pour les personnes morales)».

**Modalités**

Chèque à l'ordre de «FONDATION DE LA PROVIDENCE» (en précisant éventuellement l'établissement bénéficiaire).  
L'intégralité des fonds sera reversé à notre école

## Calcul de la réduction

### Dons effectués en 2013

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvres d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable
Organismes d'aide aux personnes en difficulté	75 % des sommes versées jusqu'à 521 €.	391 €
	66 % de la partie des dons supérieure à 521 €.	20 % du revenu imposable.

### Dons effectués en 2014

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvres d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable
Organismes d'aide aux personnes en difficulté	75 % des sommes versées jusqu'à 526 €	394 €
	66 % de la partie des dons supérieure à 526 €	20 % du revenu imposable.



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... (facultatif)

Cachet ou nom de l'établissement bénéficiaire :

OUI, je désire être tenu au courant des activités de la Fondation de la Providence

OUI, je participe financièrement à la souscription pour la Conservation du Patrimoine de l'Enseignement Catholique

J'adresse un don personnel de .....€

Par chèque libellé à l'ordre de « Fondation de la Providence ».

Un reçu fiscal vous sera adressé en retour pour la partie déductible de vos impôts.

Conformément à la loi informatique et liberté en date du 6 janvier 1978 et au titre de l'article 34 de la dite loi, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suspension concernant vos données personnelles.

Pour cela, vous pouvez vous adresser à : Fondation de la Providence - Opération patrimoine BP 52204 - 44322 NANTES Cedex 3